

Jeannine Pinard  
St-Bernard de Lacolle  
3 pages

Objet:mémoire projet éolien St-Cyprien de Napierville.

Bonjour Messieurs les commissaires,

Je me présente Jeannine Pinard, citoyenne de St-Bernard de Lacolle .

Lorsque j'ai reçu la lettre de EDK demandant aux citoyens de participer à une séance d'information et de création d'un comité consultatif, j'ai été plutôt curieuse de savoir à quoi servait le comité consultatif.

Je m'y suis inscrite, je n'ai pu assister à la première réunion. J'ai tout de même reçu le compte rendu. J'ai été impressionnée par la liste des gens qui ont assisté à la rencontre. Plusieurs avaient des fonctions spécifiques, (CREM, Covabar, élus municipaux, propriétaire signataire....), sauf 4 personnes qui y étaient comme simples citoyens. Qu'est ce que des simples citoyens peuvent apporter au comité.

J'ai lu le compte rendu, je me suis dit que si je n'y allais pas, je ne saurais pas en quoi consiste un comité consultatif.

Depuis, j'ai assisté à 6 rencontres et je ne sais pas encore à quoi sert le comité consultatif, ou du moins si peu.

Voici ma compréhension:

Le comité consultatif n'a pas de pouvoir, il ne peut que donner son opinion sur divers sujets.

Le comité consultatif est formé pour informer ses membres sur le projet, pour qu'ensuite ceux-ci partagent avec la population la vision du promoteur.

Le promoteur consulte le comité pour connaître les craintes des citoyens à propos du projet.

Le comité sert à donner des suggestions pour aider à la planification des stratégies de communications avec la population.

De plus le comité suggérera au promoteur la façon qu'il affectera le montant forfaitaire, qui sera axé vers un projet régional à définir avec la communauté.

C'est ce que je retiens du comité consultatif.

Regardons maintenant la réalité des rencontres.

En gros le promoteur nous a présenté le projet , l'étude d'impact. Le promoteur nous parle de transparence dans ses communications. Mais les réponses aux questionnements des gens sont restés dans l'ensemble assez vague. On nous répond ce qu'il est écrit dans l'étude d'impact.

Le promoteur ne veut pas quantifier le nombre de maisons visitées dans ses sorties de porte à porte, car il préfère la qualité plutôt que la quantité. De plus l'équipe d'EDK est très petite, pour la tâche à accomplir.

Le promoteur ne veut pas non plus quantifier le nombre de gens qui sont allés visiter la page web du promoteur , puisqu'une personne peut y avoir accédé plus d'une fois ce qui ferait que le nombre serait pas nécessairement le bon. "C'est un peu compliqué" aux dires du promoteur.

Pour ce qui est des comptes rendus, pour avoir assisté aux réunions, je trouve cela ardu de les lire.

Premièrement, le comité reçoit les comptes rendus le vendredi après midi, pour la rencontre le mardi suivant. Si vous regardez les dates des réunions vous comprendrez que nous avons les comptes rendus deux à trois semaines après les réunions, c'est donc difficile de pouvoir commenter les comptes rendus. Ceci a été porté à l'attention du promoteur mais ça n'a pas rien changé.

Vous savez comme moi qu'un "et" ou un "ou" dans une phrase peu changer bien des choses. Mais le comité n'a pas de pouvoir donc les virgules, les points sur les "i" et les barres sur les "t" ne sont pas vraiment important.

En résumé le promoteur n'avait pas besoin d'avoir un comité consultatif pour le diriger dans ses consultations.

Le promoteur ou certains de ses représentants ont assisté au BAPE de St-Valentin.

Il connaissait déjà tout les questionnements de la population.

Il pouvait très bien faire des soirées d'information à micro ouvert pour connaître les craintes des gens sur ce projet. Tel que demandé par les opposants au projet au conseil municipale de St-Cyprien.

En ce qui a trait à la planification stratégique de communications, à ma connaissance personne du comité n'est expert en communication, mais je trouve tout de même curieux que le promoteur attende qu'on lui dise en février de mettre son site web à jour. Avant février 2015, la dernière mise à jour effectuée était plus ou moins en date du mois d'août 2014.

Du côté du montant forfaitaire, comme vous avez pu le lire dans le compte rendu du 24 février, un bref résumé de quelques idées lancées par les membres du comité. Pour le reste de ce sujet, je ne peux en parler, car le compte rendu du 21 avril n'a pas encore été validé.

Je ne saurai vous dire quand il le sera car le 21 avril était notre dernière rencontre.

Au bout du processus, je constate que je suis plus mêlée que démêlée.

On nous parle de transparence dans les communications, de sincérité, d'établir des ponts et de ce dire les vraies affaires. Mais forcé de constater que pour avoir une simple réponse, il faut assister ou relire la transcription des audiences du BAPE pour tenter de finir par avoir parfois une simple réponse comme 28 personnes visitées dans le porte à porte.

Je trouve cela désolant, de voir à quel point le promoteur, pour un projet de \$60 millions, se débat plus à ne pas répondre aux questions auxquelles il n'est pas en mesure de bien paraître.

Messieurs, je vous le demande, à quoi sert un comité consultatif.

Bien à vous

Jeannine Pinard

Fin du mémoire